

MAIRIE DE BOUSSENS

31560

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
29.06.2016

L'an deux mille seize et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD (Proc)
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA
TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-
CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.**

**D.C.M. N° 7.5
Syndicat Intercommunal
pour le Transport des Personnes
Agées.**

**Absents excusés : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)
Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)**

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le respect de la Loi NOTRE, le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées doit être dissous.

Cependant, le Comité Syndical dans sa séance du 14 mars 2016, a affirmé la volonté du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées de poursuivre la politique d'aide au Transport des Personnes Agées conduite de manière partagée entre les Communes et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et a décidé de solliciter Monsieur le Préfet afin d'obtenir un délai pour la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées au 31 décembre 2017.

Il nous est demandé aujourd'hui de valider cette décision.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A P P R O U V E à l'unanimité des membres présents,

- la décision du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées qui sollicite un délai pour la dissolution au **31 décembre 2017**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **11.07.2016**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 11 juillet 2016

Le Maire,

SANS

